

Christine CLOAREC-LE NABOUR
Députée

Vitré, le 6 janvier 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOTE DU PROJET DE LOI RENFORCANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE.

Après de longues nuits de débats en séance et de multiples tentatives d'obstruction de nos oppositions, nous avons voté le Pass vaccinal : seul outil efficace pour réduire le nombre de décès liés à la Covid-19, réduire le nombre de personnes dans les services de réanimation, réduire le nombre de cas de « Covid long ».

Jour après jour, les chiffres nous prouvent cette efficacité : alors que la part des personnes non vaccinées représente moins de 10% de la population française, elles occupent 80% à 90% des lits de réanimation.

Face à l'urgence de la situation, j'ai voté le Pass vaccinal en responsabilité !

Cet outil poussant à la vaccination, nous le devons :

- A tous ceux qui ont fait le choix de se faire vacciner
- Aux Français qui ne peuvent pas être vaccinés et restent vulnérables
- A nos soignants, épuisés après 2 ans de crise sanitaire, et qui sont de plus en plus exaspérés par les arrivées quotidiennes de personnes non vaccinées dans leurs services avec des formes graves.

Je veux saluer les Français qui ont dans leur immense majorité, fait le choix de la vaccination. Je salue celles et ceux qui y viennent : 66 000 primo-vaccinés encore ce mercredi.

« Vérification de conformité », et non pas « Contrôle d'identité ».

La question du « contrôle d'identité », ou plutôt de la "vérification de conformité" du Pass vaccinal par certains professionnels a également été débattue. Tout semblant prétexte pour s'opposer, certains ont feint de découvrir que les professionnels à qui ce "contrôle" est demandé le pratiquent déjà... Lors de règlements par chèque, lorsqu'un serveur s'assure de la majorité de la personne à qui il sert une boisson alcoolisée, idem pour un buraliste lors de la vente de tabac et jeux/loto/pmu, ou encore pour entrer dans un casino... Tout simplement parce qu'il ne s'agit pas d'un « contrôle d'identité » au sens de celui qui peut être réalisé par les Forces de l'ordre, mais bien d'une vérification de conformité permettant de s'assurer que la personne qui présente son Pass vaccinal est bien celle qui l'a obtenu. Ni plus, ni moins...

Rappelons que ce n'est pas le Pass vaccinal qui remet en cause nos libertés, mais bien le virus ; Virus contre lequel le meilleur outil reste la vaccination en complément des gestes barrières que chacun doit continuer d'appliquer, en responsabilité.

Christine Cloarec-Le Nabour
Députée d'Ille-et-Vilaine

